

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 Mars 2018

DATE DE CONVOCATION : 23 mars 2018

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Pascale CAVORET, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Nicolas STRIGINI, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Marie-Hélène CHAVES (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Marion COMTE (pouvoir donné à Valérie FERRARINI), Véronique FOREL (pouvoir donné à Jean-Paul GUIGNARDAT), Hervé LEMOS, Laurence NENNIG (pouvoir donné à Lilian RUBIN-DELANCHY), Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIoux),

SECRETAIRE: Christian DUPONT



M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 12 février 2018

⇒ Le PV est adopté **22 voix Pour/6 Abstentions** (*Mmes, Trincat, Frachon Bourqui, MM Rubin Delanchy, Pery, Pasquier Jean Michel, Mme Nennig sur pouvoir*)

DECISION MUNICIPALE

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

- **DM2018_03_03: Attribution des marchés de rénovation de la maison Buevoz - 11, rue du Clocher / marché 2018-T01**

Il a été décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

N° LOT	ENTREPRISES	ADRESSE	COMMUNE	MONTANT HT
Lot 1	SAS G. PLANTAZ	65, rue des Métaux – ZI des Prés Paris	74970 MARIGNIER	9 686,26
Lot 2	EIRL AVRILLON César	Lachat	74230 LES CLEFS SUR THONES	3 992.92
Lot 3	SARL MOULET et CARRARA	667, avenue du Môle – ZI Les Valignons	74460 MARNAZ	9 703.02
Lot 4	SAS SEDIP	151, avenue de Flavy	74 301 CLUSES	6 498.52

		– ZI des Grands Prés		
Lot 5	METALLERIE COUDURIER	73, route de Terre Blanche	74 440 MARNAZ	2 880.79
Lot 6	SAS SEDIP	151, avenue de Flavy – ZI des Grands Prés	74 301 CLUSES	4 167,65
Lot 8	PLOMBERIE SERVICE ROYBIN	450, rue des Iles	74300 CLUSES	4 734.00

Le lot 7 – Electricité n'ayant reçu aucune offre fera l'objet d'une consultation sur la base de devis auprès d'entreprises locales. La commande sera établie de gré à gré.

Le Conseil,

A ADOPTÉ le budget primitif 2018 pour le Budget Général et par chapitre.

BUDGET GENERAL

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	dépenses	6 123 387,82 €
	recettes	6 123 387,82 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	dépenses	6 919 615,27 €
	recettes	6 919 615,27 €

Vote : 22 Pour

6 Contre (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ADOPTÉ le budget primitif 2018 pour le service de l'eau et par chapitre.

SERVICE DES EAUX

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	dépenses	811 600 €
	recettes	811 600 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	dépenses	897 310 €
	recettes	897 310 €

Le Conseil,

A ADOPTÉ le budget primitif 2018 du service de l'assainissement et par chapitre.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	dépenses	795 220 €
-------------------------------	----------	-----------

	recettes	795 220 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	dépenses	1 115 540 €
	recettes	1 115 540 €

Vote : 22 Pour

6 **Contre** (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

A DÉCIDÉ de maintenir, pour l'année 2018, les tarifs 2017 pour l'eau et l'assainissement soit :

- Eau : 1,16 € H.T
- Assainissement : 2,57 € TTC

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

A DÉCIDÉ de maintenir, pour l'année 2018, les taux 2017 des trois taxes directes locales.

Taxe d'habitation.....	11.76 %
Foncier bâti.....	12.29 %
Foncier non bâti.....	55 %

**Le Conseil,
à l'unanimité,**

A APPROUVÉ les subventions aux associations ci-dessous :

Association	Subvention 2017	Subvention 2018	Observations
USEP	389 €	400 €	
Plaisir de Lire	300 €	300 €	Demande non formulée
Sou des Ecoles	3 355 €	3 250 €	650 élèves x 5 €
		3 000 €	En prévision de remplacement classe de mer
	7 030 €	800 €	Sorties des écoles du Giffre et Maternelle du Centre
	1 728 €	- €	

Aumônerie du Collège	100 €	100 €	
Total Subventions Service Scolaire	11 174 €	7 850 €	

Service Musique

Association	Subvention 2017	Subvention 2018	Observations
Batterie-Fanfare			
Fonctionnement	2 000 €	2 000 €	
Salaires	11 000 €	10 500 €	+ 2000 € report
Reliquats antérieurs	214,12 €	835,52 €	
Harmonie Municipale			
Fonctionnement	2 000 €	2 000 €	
repas festival 25€/musicien	1 008 €	1 200 €	En attente justificatif
Salaire	0 €	14 400 €	
Ecole de Musique			
Salaires	47 300 €	56 400 €	Revu /comptes 2017
TOTAL Subventions Service Musique	63 522 €	87 336 €	

Service Affaires Culturelles

Nom de l'association	Subvention 2017	Subvention 2018	Observations
Association Culturelle Portugaise	170 €	170 €	
	1 500 €	1 500 €	Sub. excep pour participation au loyer du foyer
Micro Môle	500 €	500 €	
Indigo	300 €	300 €	
	250 €	250 €	Histoire de l'art Sub.
		150 €	exceptionnelle pour expo 2018
Patchwork and coffee		160 €	
	160 €	150 €	Sub. exceptionnelle pour expo 2018
Nyaka	800 €		Pas de demande de subvention pour l'année 2018
Les petits chanteurs du Faucigny			Pas de subvention
Quartet-Théâtre			
- Participation loyer	6 700 €	6 700 €	

- Fonctionnement	740 €	740 €	
TOTAL Affaires culturelles	9 620 €	9 120 €	

Service Sports

Nom de l'association	Subvention 2017	Subvention 2018	Observations
Archers de l'Arve Fonctionnement Cibles	450 €	450 € 1 558 €	Ok pour l'achat par la Mairie. Investissement.
Association Gymnique de l'Arve	1 400 €	1 700 €	
Marignier-Sports	5 000 €	5 000 €	
Tennis Club	1 200 €	1 200 €	
Libre écart Subvention fonct. Formation entraîneurs Organisation Môle'nette	500 € 400 € 100 €	500 € 400 € 100 €	
Arve Giffre Hand Ball	3 900 €	3 900 €	
Ski Club Theyez-Marignier	1 000 €	1 000 €	sub excep pour les travaux du chalet au Môle
Les Boules du Giffre	2 000 €	2 000 €	
Union Cycliste Theyez-Marignier (UCTM)	300 €	300 € 300 €	Sub excep pour les 35 ans du club
Tchoukball Club de Marignier	700 € 300 €	700 € 300 €	
Badminton	450 €	450 €	
Abeille Cool	100 € 1 500 €	100 € 1 500 €	Sub excep pour payer la sécurité de l'UTM
Comedie's Club			Pas de demande de subvention pour l'année 2018
Sport Evasion			Pas de demande de subvention pour l'année 2018

Ping Pong			Pas de demande de subvention pour l'année 2018
Antares, savate club			Pas de demande de subvention pour l'année 2018
Comité départemental handisport			Pas de subvention
TOTAL Service des Sports	14 400 €	16 358 €	

Service Vie locale

Nom de l'association	Subvention 2017	Subvention 2018	Observations
Union des Commerçants	1 500 €	1 500 €	
	500 €	500 €	Sub excep pour communication
Comité de jumelage	1 100 €	1 150 €	
Comité des Fêtes	2 000 €	2 000 €	
	1 500 €	1 500 €	Sub excep pour payer la sécurité de la Grimpée
Association des cibistes de l'Arve	170 €	175 €	
Donneurs de sang	300 €	300 €	
Le temps de vivre	500 €	500 €	
Sempervirens	100 €	150 €	
Société de Pêche	700 €	700 €	
		737 €	Sub excep pour remboursement facture six panneaux
Société de chasse	100 €	150 €	
R.A.F	150 €	150 €	
Scouts et guide de France		250 €	
Numismatique			Pas de demande de subvention pour l'année 2018
MC Evasion			Pas de demande de subvention pour l'année 2018
Marni Quaders			Pas de demande de subvention pour l'année 2018

Donkey's Club Poker			Pas de demande de subvention pour l'année 2018
Arnake Atelier			Pas de demande de subvention pour l'année 2018
Anim'Alliées			Pas de demande de subvention pour l'année 2018
TOTAL Service Vie Locale	8 620 €	9 762 €	

Le Conseil,

A DÉCIDÉ d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présentés ci-dessous.

	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP2019
<i>2018-AP01 Dévoisement EU/EP sur le périmètre de forage des Prés Paris</i>				
DEPENSES		594 000 €	108 000 €	486 000 €
	Travaux	594 000 €	108 000 €	486 000 €
RECETTES		594 000 €	108 000 €	486 000 €
	FCTVA	97 000 €	0 €	97 000 €
	Subventions	170 000 €	0 €	170 000 €
	Emprunt	327 000 €	108 000 €	219 000 €
	Autofinancement	0 €	0 €	0 €

A AUTORISÉ M. le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

Vote : 23 Pour

5 **Abstentions** (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle)

Le Conseil,

A DÉCIDÉ de mettre à jour l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présentés ci-dessous.

	Libellé	Montant de l'AP	Réalisé 2017	CP 2018	CP2019
<i>2017-AP02 Réhabilitation de la Primaire du Centre</i>					
DEPENSES		1 895 520 €	32 610,29 €	50 000 €	1 812 909,71 €
	Maitrise d œuvre	172 000 €	32 610,29 €	50 000 €	89 389,71 €
	Travaux	1 723 520 €	0 €	0 €	1 723 520 €
RECETTES		1 895 520 €	32 610,29 €	50 000 €	1 812 909,71 €

	FCTVA	267 000 €	0 €	0 €	267 000 €
	Subventions	317 500 €	0 €	0 €	317 500 €
	Emprunt	1 000 000 €	32 610,29 €	50 000 €	917 389,71 €
	Autofinancement	311 020 €	0 €	0 €	311 020 €

A AUTORISÉ M. le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes.

Vote : 23 Pour

5 Abstentions (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, Sandrine TRINCAT)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de mettre à jour l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle que présentés ci-dessous.

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Réalisé 2017	CP 2018
2017-AP01	Acquisition de classes mobiles et tableaux numériques interactifs (TNI)	140 000 €	65 967 €	50300 €
Subventions attendues		40 000 €	20 000 €	20 000 €

A AUTORISÉ M. le Maire à engager les dépenses de l'opération à hauteur de l'autorisation de crédits de paiement pour les dépenses afférentes.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A VALIDÉ, pour régularisation, les tarifs fixés par le comité de la Bobine pour le « Festival des films de montagne Altitudes Attitudes soit :

- 5 € la séance
- 13 € le pack des 3 séances du Samedi 20 Janvier 2018

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Considérant que la commune de Thyez a proposé de faire réaliser l'opération de maintenance annuelle du radar prolaser III, d'en assurer le montant global et d'appeler les participations des communes selon la règle de calcul suivante :

*(Coût TTC * population de la commune) / population totale des communes participantes.*

A VALIDÉ le principe de prise en charge de l'entretien du radar prolaser III

A AUTORISÉ M. le Maire à mettre en œuvre les dispositions de la présente

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A SUPPRIMÉ un poste d'agent de maîtrise à temps complet

A CRÉÉ un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A SUPPRIMÉ un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet

A CRÉÉ un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2018

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Considérant la nécessité d'actualiser sur le cadre juridique et technique le partenariat entre la commune de Marignier et l'association Ecole de musique de Marignier

A VALIDÉ le projet de convention présenté

A AUTORISÉ M le Maire à signer la présente convention

A AUTORISÉ M le Maire à signer tous les documents pour la mise en œuvre de la présente

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Considérant que, depuis son recrutement, un agent communal est mis à disposition de l'école de musique pour l'enseignement de la pratique d'un instrument et pour la direction de l'Orchestre Junior, et qu'il convient de formaliser cette situation

A VALIDÉ le projet de convention présenté

A AUTORISÉ M le Maire à signer la présente convention

A AUTORISÉ M le Maire à signer tous les documents pour la mise en œuvre de la présente

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Considérant la nécessité d'actualiser sur le plan juridique et technique le partenariat entre la commune de Marignier et l'association « Orchestre d'Harmonie Municipal de Marignier »

A VALIDÉ le projet de convention présenté

A AUTORISÉ M le Maire à signer la présente convention

A AUTORISÉ M le Maire à signer tous les documents pour la mise en œuvre de la présente

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Considérant que, depuis son recrutement, un agent communal est mis à disposition de l'association « Orchestre d'Harmonie Municipal de Marignier » pour la direction de l'Orchestre, et qu'il convient de formaliser cette situation

A VALIDÉ le projet de convention présenté

A AUTORISÉ M le Maire à signer la présente convention

A AUTORISÉ M le Maire à signer tous les documents pour la mise en œuvre de la présente

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ADOPTÉ le projet de travaux de création d'un élévateur de personnes à mobilité réduite dans le bâtiment école maternelle du centre/bibliothèque évalué à 138 500.00 euros HT par l'équipe de maîtrise d'œuvre MIGNOT/BOUCHEX

A SOLLICITÉ le Conseil Départemental de la Haute Savoie, au titre du fonds départemental pour le développement des territoires 2018, pour l'octroi d'une subvention de 50 % de l'opération

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout document inhérent à cette demande de subvention et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A SOLLICITÉ le Conseil Départemental de la Haute Savoie, au titre du produit des amendes de police 2018, pour l'octroi d'une subvention de 30 % de l'acquisition de 6 abris bus

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout document inhérent à cette demande de subvention et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre des travaux relatifs à l'opération « TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION – PROGRAMME 2018

A APPROUVÉ le plan de financement et sa répartition financière :

- d'un montant global estimé à 65 049.00 euros TTC
- avec une participation financière communale s'élevant à 31 808.00 euros TTC
- et des frais généraux s'élevant à 1 951.00 euros TTC

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 1 561.00 euros TTC, sous forme de fonds propres, après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.
Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel des travaux, soit 25 446.00 euros TTC.
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de poursuivre la réalisation de l'opération d'édification de la passerelle au dessus du Giffre, évaluée à 777 000.00 euros HT

A SOLLICITÉ le Conseil Départemental de la Haute Savoie, au titre du fonds départemental pour le développement des territoires 2018, pour l'octroi d'une subvention de 50 % de l'opération

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout document inhérent à cette demande de subvention et à mettre en œuvre toutes les décisions afférentes

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de l'opération « détection et géo référencement des réseaux enterrés d'éclairage public », le SYANE se propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes pour cette opération

A APPROUVÉ le plan de financement et sa répartition financière :
d'un montant global estimé à 34 398 € TTC
avec une participation financière communale s'élevant à 25 799 € TTC
et des frais généraux s'élevant à 1032 € TTC

S'EST ENGAGÉ à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute -Savoie 100 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) de la prestation, soit 1032 € TTC sous forme de fonds propres lors de l'émission du document commandant au prestataire le démarrage de la mission

S'EST ENGAGÉ à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute –Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra lors du décompte final des opérations sur le périmètre de la commune

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre du projet de la réalisation d'un plateau surélevé pour sécuriser le carrefour entre la rue de Plan Séraphin et la route du Giffre (R 26 en agglomération)

A APPROUVÉ la convention d'autorisation de voirie et d'entretien telle que proposée par le Conseil Départemental

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent ayant pour objet de la conduire à bonne fin

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de la contribution communale au financement des investissements et des charges d'exploitation relative à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables(IRVE)

A APPROUVÉ le plan de financement et les montants des contributions communales suivantes :

Objet	Montant de la contribution communale € HT
Financement des investissements	3 250 €
Objet	Montant estimatif de la contribution annuelle communale € HT par borne
Charges d'exploitation	450 €

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application du plan de financement,

S'EST ENGAGÉ à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

Le Conseil,

Dans le cadre du bail passé le 03 décembre 1998 entre la commune de Marignier et la société TDF pour la location de la parcelle AL n°180 au lieudit Vielle route de Monnaz où est érigé un pylône d'antenne radioélectrique d'une hauteur de 25 m, propriété de TDF

A APPROUVÉ le nouveau bail entre TDF et la commune tel qu'il annexé à la présente délibération

A AUTORISÉ M le Maire à signer le nouveau bail

Vote : 27 Pour

1 Contre (*M Christian DUPONT*)

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIUX

Affiché du 06 avril 2018

au